



# RAPPORTANNUEL D'ACTIVITÉS 2019

Syndicat mixte ouvert
Val de Loire Numérique

contact@valdeloirenumerique.fr

02 54 58 44 39

WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR

# ÉDITO DU PRÉSIDENT



Chères collègues, Chers collègues,

L'année 2019 a vu la concrétisation opérationnelle de nos deux grands projets, le déploiement de la fibre optique et du Wifi.

Les premières prises fibres ont été commercialisées à Larçay (37) et Concriers (41).

Malgré nos efforts permanents, ce projet de construction d'un nouveau réseau de A à Z a pris un retard d'environ 18 mois.

Rappelons-nous des délais de raccordement lors de l'électrification, de la distribution de l'eau potable ou du déploiement du réseau téléphonique France Télécom!

Il fallait davantage compter en dizaine d'années qu'en dizaine de mois.

Ce qui compte vraiment, c'est que tous les habitants de notre territoire soient desservis de manière égalitaire en qualité de connexion (100% Fibre) et de coûts (égalité des habitants devant le coût de raccordement). Ce challenge sera largement réussi dans le délai planifié par l'État qui demande aux collectivités de terminer l'équipement de la totalité des habitants pour 2025. Ce ne sera malheureusement pas le cas dans tous les départements français!

Ce temps du déploiement, nous le mettons également à profit pour développer une filière numérique locale qui profite aux plus éloignés de l'emploi. Aussi, en collaboration avec TDF, nous avons inauguré en 2019 deux camions de formation qui vont au plus près des personnes avec de nombreuses formations et des embauches locales pérennes à la clé. Tout le territoire doit profiter de ce grand chantier qu'est le déploiement de la fibre.

Du côté des usages numériques, le SMO Val de Loire Numérique a mis en place un service public permettant aux acteurs territoriaux et touristiques de pouvoir se connecter à un réseau Wifi bidépartemental unifié. Par la mise en place d'un guichet unique de gestion des subventions publiques, il apporte un service plus facile et plus lisible de l'action publique auprès des acteurs du tourisme. Il permet également une gestion unifiée mais personnalisée de l'application des politiques départementales.

Le SMO est un acteur faciliteur et mutualisateur mais toujours dans le respect des politiques territoriales de chacun de ses membres quel qu'il soit.

Je souhaiterai terminer cet éditorial en remerciant l'ensemble des élus des EPCI qui ne sont plus membres du Conseil syndical et qui ont contribués à l'évolution et à la bonne gestion du SMO. Pour les élus qui vont continuer l'aventure du numérique, vous savez pouvoir compter sur ma détermination pour exiger le meilleur de nos prestataires en vue de satisfaire nos habitants, nos entreprises et nos collectivités.

Bernard PILLEFER Président de Val de Loire Numérique

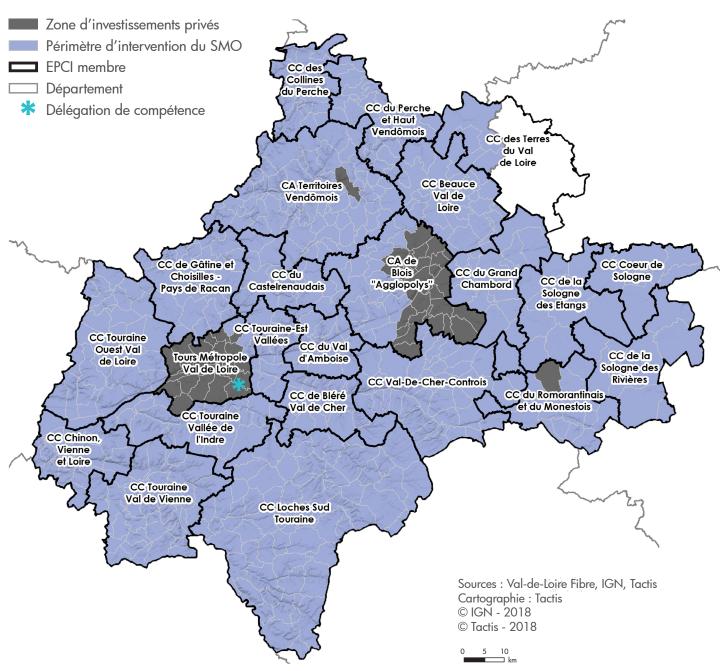
# SOMMAIRE

I. LE SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE	6-21
1. Le fonctionnement du syndicat	7
2. L'équipe	10
3. Une organisation adaptée à l'activité du syndicat	11
A - Une évolution de la politique Ressources humaines	11
B - Marchés publics	12
C - Réflexion d'ingénierie administrative en vue de la mise en œuvre d'un "guichet unique" de versement des subventions publiques sur le projet Wifi tourisme	13
4. L'État : un partenaire du syndicat	14
5. Le Compte administratif 2019	15
6. La communication	20
II. LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE	22-43
1. La délégation de service public	22
A - La DSP en 10 points	22
B - Les acteurs de la construction du réseau	23
C - Les réalisations de TDF D - Les difficultés rencontrées par TDF et les actions du SMO	24 31
E - La stratégie de filière	34
2. L'appui et le conseil aux collectivités territoriales	36
A - Réponse aux "saisines"	36
B - Production d'outils	37
C - Maintien et extension de l'expertise	40
3. Le passeport inclusion numérique	42
A - Le dispositif B - Tableau de bord	42 43
III. LE LANCEMENT D'UNE RÉFLEXION SUR LES USAGES NUMÉRIQUES	
1. Le wifi tourisme	44
A - Nom du réseau et charte graphique B - Mise en œuvre du marché wifi	44 44
C - Aspects juridiques, conformité de la Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD) et ouverture des données	46
D - Mise en place du Service Public Industriel et Commercial	47
E - Déploiement du réseau wifi	47
F - Une évolution vers le wifi territorial  2. Les données du wifi au service de la filière tourisme	48 <b>48</b>
A - Réflexion collective avec la filière tourisme sur la restitution des données	48
B - Solution pour émettre des propositions d'activités auprès des touristes	48
3. Territoires intelligents	49
A - Analyse avec les principaux acteurs du projet B - Réflexion sur une stratégie de la donnée au niveau de l'ensemble du territoire	49 50

# I. LE SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE



# **EPCI MEMBRES**DE VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE



#### LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

#### Le Conseil syndical

Le Conseil syndical de Val de Loire Numérique est composé de 54 élus, désignés par l'assemblée délibérante de chaque membre, dans le respect des équilibres territoriaux.

L'ensemble des Conseillers syndicaux (titulaires et suppléants) ont été élus au sein des structures membres du SMO.

Le Conseil syndical délibère sur l'ensemble des décisions du syndicat, projets et organisation interne. Une partie de ses attributions est déléquée au Président.

Le Conseil syndical s'est réuni 5 fois en 2019.

#### Composition du Conseil syndical

5 délégués CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER 20 voix 5 délégués CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE 20 voix

4 délégués RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE 20 voix 20 délégués EPCI DU LOIR-ET-CHER 20 voix 20 délégués EPCI D'INDRE-ET-LOIRE 20 voix

## Conseil départemental de Loir-et-Cher

Pascal BIOULAC
Jean-Marie JANSSENS
Catherine LHÉRITIER
Nicolas PERRUCHOT
Bernard PILLEFER

## Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Martine CHAIGNEAU
Jocelyne COCHIN
Sylvie GINER
Pierre LOUAULT
Isabelle RAIMOND-PAVERO

#### Conseil régional Centre-Val de Loire

Pierre COMMANDEUR Claude GREFF Sabrina HAMADI Valentino GAMBUTO

## EPCI de Loir-et-Cher

Laurent ALLANIC Hubert AZEMARD Stéphane BAUDU Michel BEAUMONT Michel BIGUIER / Jean-Paul TAPIA Roland BINGLER

André BOISSONNET Bernard BONHOMME François BORDE Joël DEBUIGNE Jean GASIGLIA Bernard GIRAULT

Pascal GOUBERT de CAUVILLE

Michel GUIMONET
Raphaël HOUGNON
Christophe LECLERCQ
Éric MARTELLIÈRE
Nathalie MATHIEU
Philippe MERCIER
Jean-François MEZILLE

## EPCI d'Indre-et-Loire

Philippe BEHAEGEL
Alain BÉNARD
Claude BORDIER
Thierry BRUNET
Jean-Marie CARLES
Michel CHEVET
Pierre DOURTHE
Alain ESNAULT
Jocelyn GARCONNET
Jean-Pierre GASCHET
Isabelle GAUDRON
Marc HAMON

Marc ANGENAULT

Jean-Serge HURTEVENT
Magali L'HERMITE
Patrick MICHAUD
Jean-Claude OMONT
Christian PIMBERT
Jean-Marie VANNIER
Olivier VIÉMONT

#### Votre interlocutrice au SMO

Pour toutes questions relatives à l'organisation des instances du SMO, vous pouvez contacter Aurélie GIRAULT au 02 54 58 42 31.

#### PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL SYNDICAL

# 7 FÉVRIER PARÇAY-MESLAY 9 délibérations

- Budget Primitif 2019
- Délibération de principe pour accueillir des stagiaires au SMO

#### 4 JUIN BLOIS 20 délibérations

- Vote des tarifs du service public industriel et commercial (SPIC) réseau Wifi
- Contrat-type avec les gestionnaires de sites Wifi
- Convention type Wifi avec les membres du SMO (gestion du guichet unique)
- Subvention de l'État au titre du FSN
- Évolution du régime indemnitaire et du règlement du temps de travail
- Évolution des prestations sociales (ticket restaurant et mutuelle)
- Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

#### 2 JUILLET PARÇAY-MESLAY pas de délibération

#### Conseil syndical exceptionnel

• Information sur le retard du délégataire

# 9 OCTOBRE PARÇAY-MESLAY 10 délibérations

- Évolution des tarifs du service public industriel et commercial (SPIC) réseau Wifi
- Avenant n°3 relatif à la convention de délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau très haut débit sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire
- Création d'un emploi non permanent de Data scientist et mise à disposition de personnel par le Département de Loir-et-Cher pour le projet Wifi
- Avenant n°1 à la convention avec l'Observatoire de l'économie et des territoires pour la mise en œuvre d'un SIG multi-thématiques
- Convention de financement sur le projet wifi tourisme avec la Région Centre-Val de Loire
- Avenant à la convention avec le Département de Loir-et-Cher sur le financement du THD (modification d'échéancier)

#### 10 DÉCEMBRE BLOIS 6 délibérations

- Débat d'orientations budgétaires 2020
- Présentation du rapport d'activités 2018 du délégataire
- Convention avec le Département de Loir-et-Cher pour le financement du contrôle des heures d'insertion prévue dans la DSP
- Adhésion à la centrale d'achat Approlys

#### Le Bureau

#### Composition du bureau

#### 1 PRÉSIDENT



**Bernard PILLEFER CD41** 



Sylvie GINER\* **CD37** \* en charge de la stratégie de filière

#### **4 VICE-PRÉSIDENTS**



Pierre COMMANDEUR Conseil Régional



Jean-Pierre GASCHET EPCI 37



Michel GUIMONET EPCI 41

#### **10 MEMBRES ÉLUS**



Sabrina HAMADI Conseil Régional



Martine CHAIGNEAU **CD37** 



Pascal BIOULAC CD41



Pierre DOURTHE EPCI 37



Stéphane BAUDU EPCI 41



Valentino GAMBUTO Conseil Régional



Isabelle RAIMOND-PAVERO **CD37** 



Catherine LHÉRITIER CD41



Jean-Marie VANNIER EPCI 37



Philippe MERCIER EPCI 41

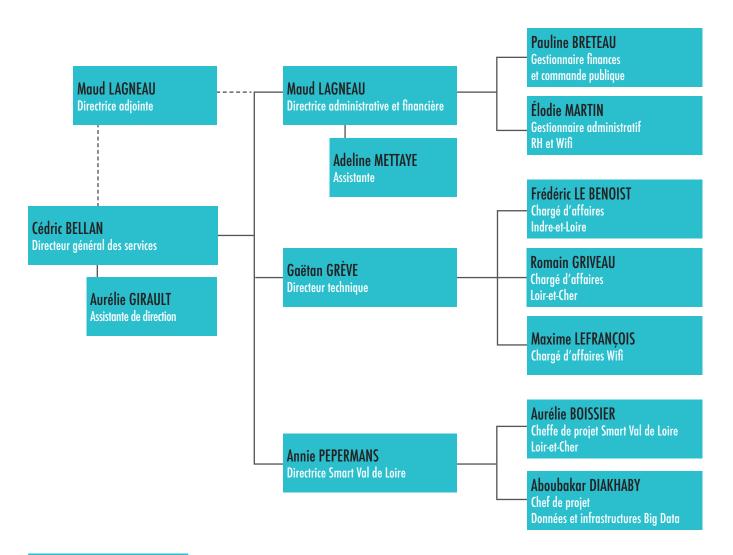
#### Les réunions de bureau

Le Bureau s'est réuni 5 fois en 2019.

O O O O O O O O O

# 2 L'ÉQUIPE

#### L'organigramme du SMO Val de Loire Numérique



#### Les recrutements

- Janvier 2019 : Frédéric LE BENOIST, Chargé d'affaires FttH pour l'Indre-et-Loire
- Mars 2019 : Pauline BRETEAU, Gestionnaire finances et commande publique
- Avril 2019 : Élodie MARTIN, Gestionnaire administratif RH et Wifi
- Octobre 2019 : Aboubakar DIAKHABY, emploi non permanent de Chef de projet/Données et infrastructures Big Data, 2 j/ semaine (en amont d'un stage en 2020)
- Novembre 2019 : Maxime LEFRANÇOIS, Chargé d'affaires Wifi

#### Accueil de stagiaires au pôle Smart

- Simon GUÉRIN du 18 mars au 5 juillet 2019
- Marie-Charlotte ALLANIC du 6 mai au 14 juin 2019

## UNE ORGANISATION ADAPTÉE À L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT

#### A - Une évolution de la politique ressources humaines

En 2019, accompagné par le cabinet Duranton, le syndicat a fait évoluer sa politique en matière de RH sur trois axes :

- le régime indemnitaire,
- le règlement du temps de travail,
- les prestations sociales.

#### Le régime indemnitaire

Le syndicat, par une délibération du Conseil syndical du 4 juin 2019, a souhaité se doter d'un régime indemnitaire équitable et adapté à ses besoins en termes d'organisation, de management et d'attractivité. Il a assuré l'équité de traitement de tous les agents du SMO par la définition de conditions communes d'attribution de régime indemnitaire malgré un fondement réglementaire distinct entre les agents pour qui le RIFSEEP\* était applicable (filière administrative) et ceux pour qui ce dispositif n'était pas encore applicable dans sa totalité (filière technique).

Les agents appartenant aux cadres d'emplois inclus dans le dispositif du RIFSEEP se sont vus appliquer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA). Il s'agit des cadres d'emplois des attachés territoriaux, des rédacteurs territoriaux, des adjoints administratifs territoriaux et des adjoints techniques territoriaux.

# Le règlement général du temps de travail

Adopté le 20 février 2015, ce dernier a été révisé en juin 2019, afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, conformément aux préconisations de la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique (respect de la durée de temps de travail de 1607 heures par an).

Pour les agents appartenant à un cadre d'emploi dont l'application complète du RIFSEEP n'était pas entièrement connue au moment de la délibération, à savoir les cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des ingénieurs territoriaux :

- ils continuent à percevoir les indemnités forfaitaires de grade existantes jusqu'à ce que l'IFSE et le CIA puissent être substituées à celles-ci,
- leur poste fait l'objet d'une classification par groupe de fonctions dans les mêmes conditions que les autres agents,
- leur engagement professionnel fait l'objet d'une évaluation dans les mêmes conditions que tous les agents,
- le régime indemnitaire qu'ils perçoivent se compose d'une part fixe et mensuelle versée au titre de la fonction exercée et d'un versement annuel modulable au titre de l'engagement professionnel.

#### Les prestations sociales

La valeur faciale des tickets restaurants remis aux agents a augmenté pour passer de 4,50 € à 7,50 € avec une évolution de la prise en charge par l'employeur à 60 % (contre 50 % initialement).

Une participation de l'employeur au titre de la mutuelle a été mise en place à hauteur de 25 € brut par agent. Après concertation des agents, cette participation a pris la forme d'un versement du syndicat à l'agent sur la base de la transmission d'une attestation de souscription à une mutuelle labellisée.

<sup>\*</sup> Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel



#### B - Marchés publics



Le projet Wifi tourisme, porté par le syndicat, s'inscrit dans une vision ambitieuse : permettre à un touriste de s'identifier une seule fois sur le réseau avec une reconnexion automatique sur chaque site membre du réseau.

En 2018, le syndicat avait constaté une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals en services de communications électroniques. Cette insuffisance consiste principalement dans la fourniture au public, et notamment des touristes, d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi en différents points du territoire bi-départemental et de fédérer, le cas échéant, les réseaux existants au sein d'un portail captif unique.

L'infructuosité de cet appel public à manifestation d'intentions a été constatée par délibération du Conseil syndical en date du 5 octobre 2018 et a été transmis à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques).



Le syndicat a donc lancé un appel d'offres le 19 décembre 2018 relatif à la "mise en place d'un réseau Wifi sur les territoires des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire" afin d'équiper les lieux touristiques cibles. Ce marché, conclu pour une durée de quatre ans, a été attribué à la société Qos Télécom, le 11 avril 2019.

Un marché relatif à la "mise en œuvre et maintenance d'une solution de collecte, de traitement et de stockage de données, en grand volume issues du territoire intelligent Smart Val de Loire" a été publié le 19 novembre 2019. Il a été déclaré sans suite le 14 janvier 2020 (insuffisance du nombre d'offres).

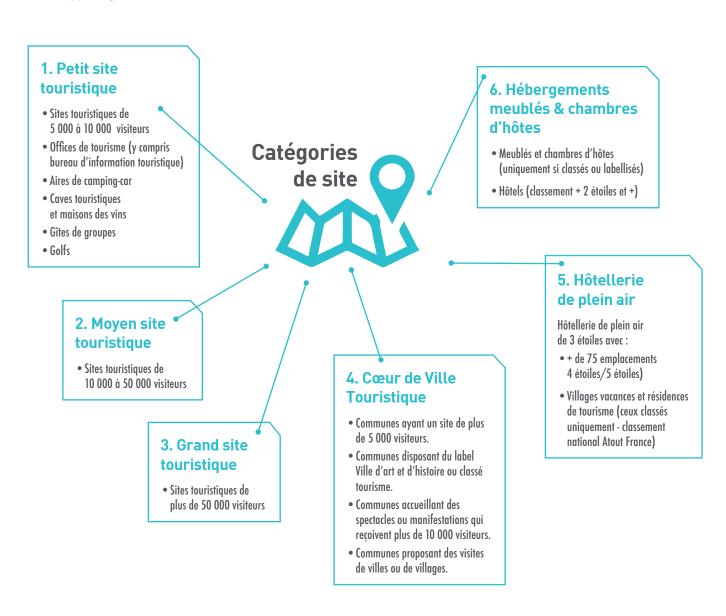


#### C - Réflexion d'ingénierie administrative en vue de la mise en œuvre d'un "guichet unique" de versement des subventions publiques sur le projet Wifi tourisme

Les Départements du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire ont souhaité soutenir financièrement ce projet et ont validé leurs engagements financiers par courriers respectifs du 17 décembre 2018 et du 11 décembre 2018. La Région Centre-Val de Loire a également validé son engagement dans le cadre de l'adoption de la nouvelle SCORAN\*. Certains EPCI ont également souhaité soutenir ce projet.

Afin de faciliter les démarches d'un gestionnaire de site pour obtenir une subvention publique, le syndicat, à la demande de ses membres, a mis en place un "guichet unique de subventions". Ainsi, les gestionnaires de sites sollicitent directement auprès du syndicat la subvention publique allouée par les membres du syndicat.

Pour ce faire, il a été nécessaire de définir un cadre commun pour l'attribution de ces subventions. Ainsi, dans le cadre de sa politique propre, chaque financeur a décidé d'attribuer une subvention en fonction de la typologie du site :



<sup>\*</sup> Stratégie de Cohérence Régionale et d'Aménagement Numérique

Ce dispositif permet au gestionnaire de site d'avoir un seul interlocuteur public, le SMO Val de Loire Numérique, qui déduit les subventions des collectivités concernées du tarif appliqué au gestionnaire voté en octobre 2019.

Ce guichet unique s'articule selon la maquette de financement ci-dessous, validée en Conseil syndical du 4 juin 2019 et intégrée dans les conventions avec les membres financeurs :

	Catégorie de site	Région	Département	EPCI	Gestionnaire de site
Loir-et-Cher	1	25 %	25 %	25 %	25 %
	2	30 %	30 %	20 %	20 %
	3	20 %	20 %	20 %	40 %
	4	30 %	50 %	20 %	0 %
	5	20 %	20 %	20 %	40 %
	6	25 %	25 %	0 %	50 %
Indre-et-Loire	1	25 %	20 %	20 %	35 %
	2	30 %	20 %	20 %	30 %
	3	20 %	20 %	20 %	40 %
	4	30 %	20 %	20 %	30 %
	5	20 %	20 %	20 %	40 %
	6	25 %	0 %	0 %	75 %

#### Les conventions signées en 2019



#### **Votre interlocutrice**

Pour toutes questions relatives au suivi des conventions, vous pouvez contacter Élodie MARTIN au 02 54 58 43 22.

## 4

## L'ÉTAT : UN PARTENAIRE DU SYNDICAT

Le syndicat a reçu le 22 mars 2019 un courrier du Premier Ministre attribuant une subvention de 39,36 M€ sur les deux départements. Les services du syndicat ont travaillé avec la Mission France Très Haut Débit sur la convention de financement avec la Caisse des Dépôts sur le deuxième semestre 2019. Cette dernière a été signée en mai 2020.

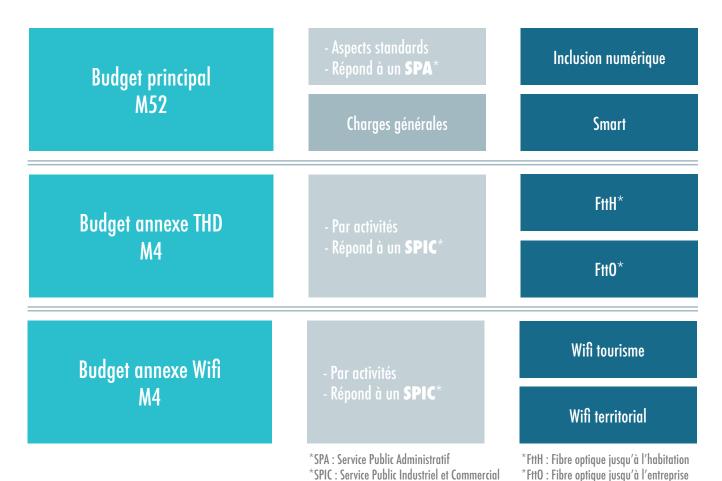
## 5

#### **LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Compte administratif 2019 traduit le bilan de l'année écoulée.

Le syndicat compte trois budgets :

un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit et un budget annexe Wifi.



#### Les concepts budgétaires

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

#### Contexte

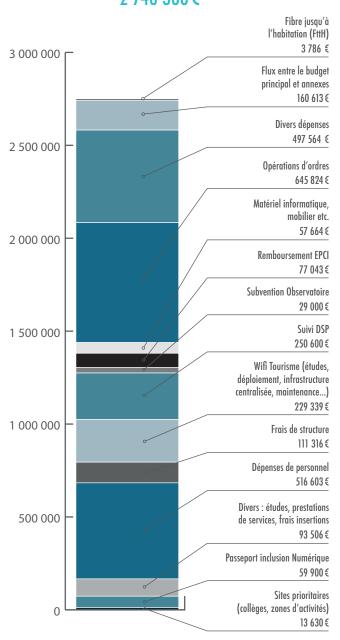
Le SMO Val de Loire Numérique a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, "la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres". Depuis octobre 2017, ses membres sont la Région Centre Val-de-Loire, le Département du Loir-et-Cher, le Département d'Indre-et-Loire, les EPCI du Loir-et-Cher, les EPCI d'Indre-et-Loire (sauf Tours Métropole Val de Loire).

Le Compte Administratif 2019 s'élève à :

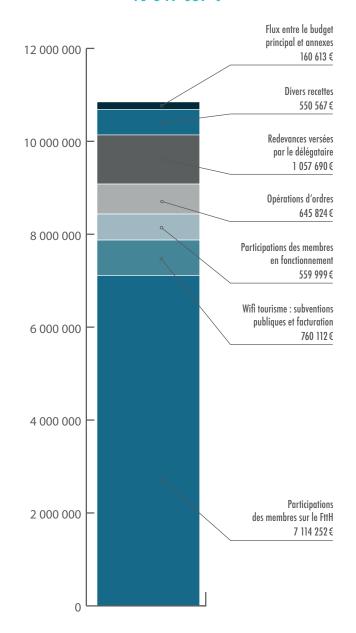
- 2 746 387,59 € en dépenses
- 10 849 057,14 € en recettes.

Lorsqu'on intègre le résultat 2018 de 14787 260,40 €, le résultat de clôture 2019 s'élève à 22 889 929,95 € tous budgets confondus. Le résultat s'explique principalement par le financement du déploiement du THD, en avance de phase, par les membres.

# Dépenses consolidées (tous budgets) 2 746 388 €

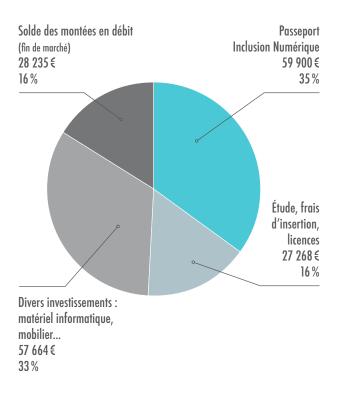


# Recettes consolidées (tous budgets) 10 849 057 €

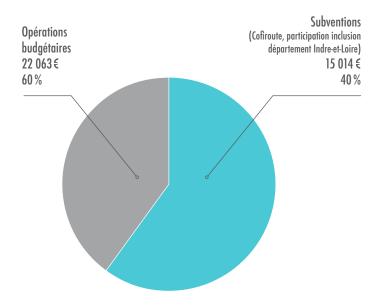


# **LE BUDGET PRINCIPAL :** *Opérations réelles et d'ordres*

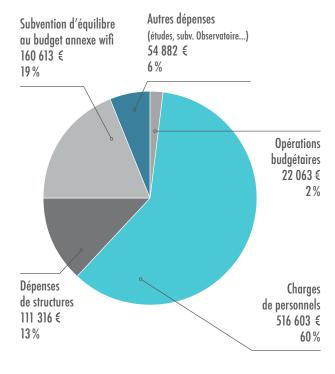
#### Dépenses d'investissement : 173 067 €



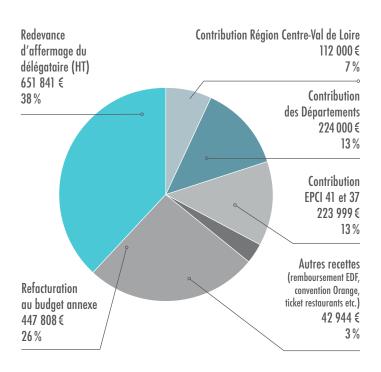
#### Recettes d'investissement : 37 077 €



#### Dépenses de fonctionnement : 865 477 €



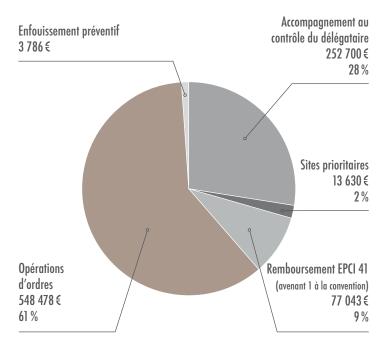
#### Recettes de fonctionnement : 1 702 592 €



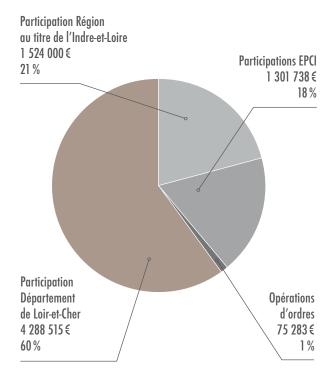
## LE BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT:

#### Opérations réelles et d'ordres

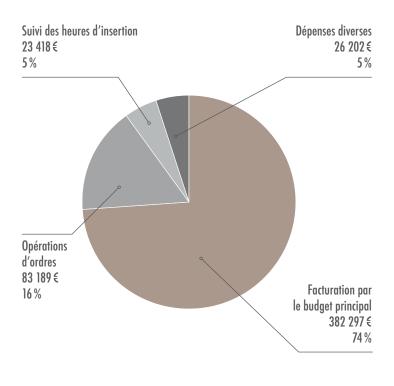
#### <u>Dépenses d'investissement</u>: 895 637 €



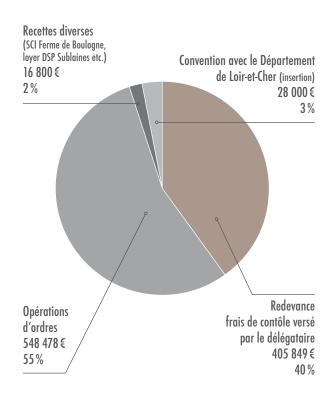
#### Recettes d'investissement : 7 189 536 €



#### Dépenses de fonctionnement : 515 106 €



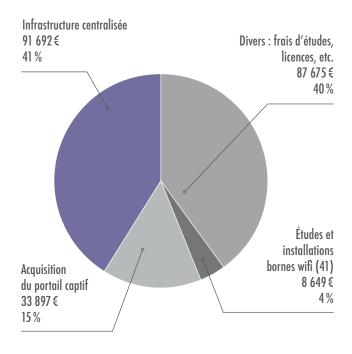
#### Recettes de fonctionnement : 999 127 €



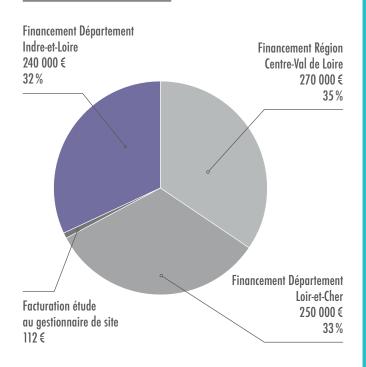
#### LE BUDGET ANNEXE SMART VAL DE LOIRE:

#### Opérations réelles et d'ordres

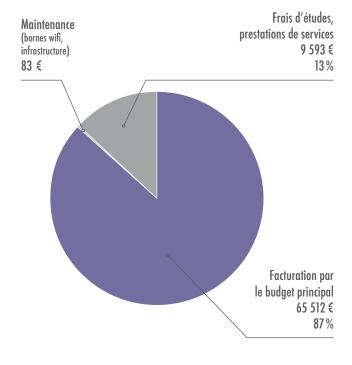
#### Dépenses d'investissement : 221 913 €



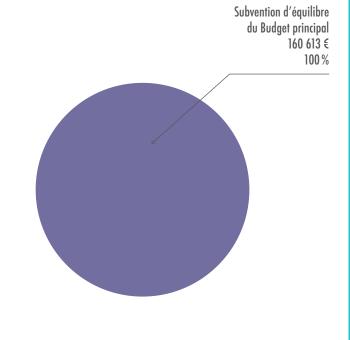
#### Recettes d'investissement : 760 112 €



#### Dépenses de fonctionnement : 75 188 €



#### Recettes de fonctionnement : 160 613 €



## LA COMMUNICATION

#### **JANVIER**



**JANVIER** Mise en place de l'envoi de la **newsletter** FttH

**8 JANVIER** 

#### Signature de la Caisse des



Dépôts pour son entrée au capital de Val de Loire Fibre



**15 JANVIER** Comité technique mensuel DSP

**24 JANVIER** Participation au salon des professionnels du numérique



"Human Tech Days" à Tours



29 JANVIER

Réunion **ZONE AMII 41** 

#### **FÉVRIER**



**4 FÉVRIER** 

Comité technique

19 FÉVRIER



Visite des locaux de Val de l'oire Fibre

à Saint-Avertin (37)

#### **MARS**



5 MARS Comité technique mensuel DSP

6 MARS



Présentation du déploiement de la fibre optique

sur le territoire de la CC Cœur de Sologne, en présence du Groupement d'Entreprises de Cœur de Sologne (GECS)

7 MARS

Visite du Président sur un chantier fibre à

Chouzy-sur-Cisse (41)



#### **AVRIL**

1ER AVRIL Réunion avec l'association

des secrétaires de mairies de Loir-et-Cher



Comité technique

mensuel DSP



8 AVRIL Comité technique mensuel DSP

(commercialisation)

11 AVRIL

Point sur le déploiement de la fibre et sur le Wifi

à la CC Touraine Est Vallées



23 AVRIL

Comité technique

#### ΜΔΙ

9 MAI

Recettage du premier plateau mobile de formation fibre



16 ET 17 MAI



Participation au **Salon** Vivatech, présence du Président Bernard Pillefer le 17 mai

27 MAI

#### Inauguration du plateau mobile

de formation fibre en Loir-et-Cher à Vendôme

[41]





Comité technique mensuel DSP

#### JUIN

5 JUIN

#### Inauguration du plateau mobile

de formation fibre en Indre-et-Loire à Tours

(37)





Comité technique

mensuel DSP

#### **JUILLET**



9 JUILLET

Comité technique mensuel DSP

#### **SEPTEMBRE**



10 SEPTEMBRE

Comité technique mensuel DSP

16 SEPTEMBRE

Réunion publique



ouverture plaque test

fibre à Larçay (37)



sur les deux proiets portés par le SMO Val de Loire Numérique (déploiement de la fibre et du wifi touristique) à Chaumont-sur-Loire (41)

**18 SEPTEMBRE** 

Réunion publique ouverture plaque test



fibre à Concriers (41)



sur les deux projets portés par le SMO Val de Loire Numérique (déploiement de la fibre et du wifi touristique) à Montlouis-sur-Loire (37)

25 SEPTEMBRE

Article dans le magazine



UFC Que Choisir 37 en collaboration avec Cédric Bellan

#### **OCTOBRE**

1<sup>ER</sup> OCTOBRE



Intervention de Cédric Bellan à la table ronde "Le numérique au service des

#### territoires ruraux"

au Carrefour des Territoires à la Halle aux Grains de Blois (41)

3 OCTOBRE

Passage radio France Bleu Touraine avec Cédric Bellan et Sylvie Giner



**4 OCTOBRE** Journée d'échanges

avec Anjou Numérique



8 OCTOBRE

Comité technique

mensuel DSP

21 OCTOBRE

Réunions de travail avec la Direction



de TDF, le Président du SMO et les 2 Présidents des Départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire

**24 ET 25 OCTOBRE** 



Présentation du Wifi tourisme

par Annie Pepermans au

Séminaire Tourisme durable à Tanger, Maroc

25 OCTOBRE

Point sur le déploiement de la fibre et sur le Wifi

avec la CC Val d'Amboise

#### **NOVEMBRE**



**5 NOVEMBRE** Comité technique

**20 NOVEMBRE** Participation au salon des Maires



#### **DÉCEMBRE**



**3 DÉCEMBRE** 

Comité technique mensuel DSP

**10 DÉCEMBRE** 

Réunion publique ouverture plaque fibre



à la Ville-aux-Dames (37)

10 DÉCEMBRE

#### Distribution des fiches Wifi

aux Conseillers syndicaux lors du Conseil syndical



11 DÉCEMBRE



Présence aux trophées des clauses d'insertion

au Château Royal de Blois (41)

12 DÉCEMBRE



Réunion de travail entre les élus du SMO avec la Direction de TDF

16 DÉCEMBRE Point sur le Wifi avec la CC Cœur de Sologne



# II. LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

# 1 LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

#### A. La DSP en 10 points

**320 000 prises** (186 000 pour l'Indre-et-Loire et 134 000 pour le Loir-et-Cher) pour un **investissement de 490 M€** avec une **participation du délégataire de 89%.** 

**100% FttH du territoire en 5 ans** (2018 - 2022) y compris l'habitat isolé avec des conditions financières identiques pour l'ensemble des usagers.

**144 M€ d'économies** pour les collectivités locales par rapport aux projets initiaux grâce à l'importante participation du concessionnaire.

Un catalogue de services avec des offres variées, très compétitives et innovantes répondant à l'ensemble des attentes des acteurs du territoire (entreprises et acteurs publics) avec un doublement automatique des débits en 5 ans pour un prix identique.

Un **réseau de qualité** avec une grande partie de fibres en souterrain sous contrôle total de la puissance publique. Trois audits pour vérifier le réseau et l'améliorer (à 5 ans pour la construction de l'ensemble du réseau primaire, à 10 ans pour vérifier les éléments réseau et les raccordements et à 20 ans pour la réversibilité).

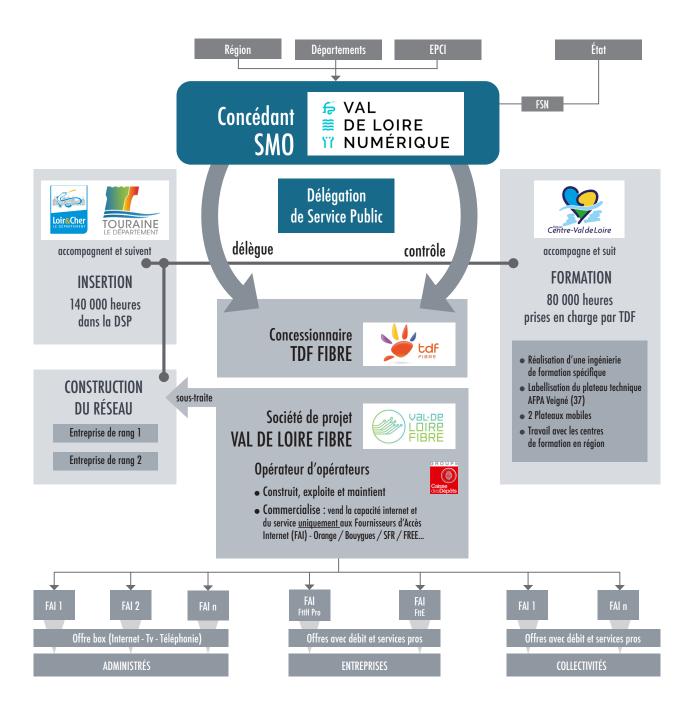
La présence avérée de nombreux opérateurs dès l'ouverture.

Des **garanties et des pénalités** permettant de garantir les objectifs attendus.

- 140 000 heures d'insertion
- 80 000 heures de formation
- Labellisation du plateau technique de Veigné (37)
- 2 plateaux mobiles pour former en proximité dans les départements

Des **entreprises locales** pour la très grande partie de la construction, du déploiement de la fibre et du raccordement abonnés.

#### B. Les acteurs de la construction du réseau





#### C-Les réalisations de TDF

#### Structuration du délégataire

Télévision de France (TDF) est l'opérateur qui a remporté la délégation de service public (DSP) d'une durée de 25 ans. Val de Loire Fibre est la société de projet créée en 2018, pour notre territoire, par TDF afin d'exécuter la convention de la DSP.



Le siège est situé au 27 rue Robert Nau à Blois.



Le pôle technique est situé au 20 rue du Pont de l'Arche à Saint-Avertin.

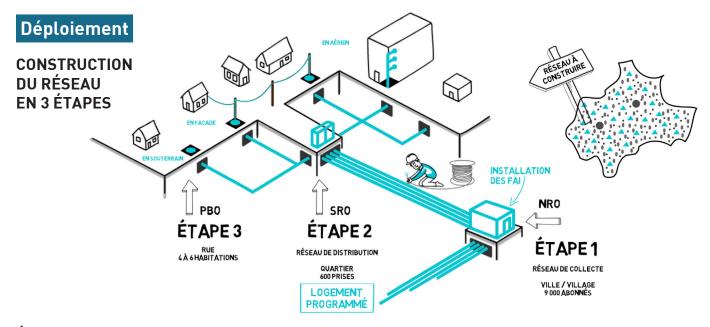
Cette société a en charge la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques.

Afin de mener à bien notre projet, la société Val de Loire Fibre a finalisé ses recrutements pour ses implantations locales.

Début 2019, notre délégataire a retenu l'ensemble de ses prestataires pour la création de notre réseau fibre optique.

Pour la partie appelée "collecte" qui consiste à relier les Nœuds de raccordements optiques (NRO), trois prestataires ont été retenus : Sobeca pour le Loir-et-Cher, Axians pour la partie sud de l'Indre-et-Loire et Sogetrel pour la partie nord de l'Indre-et-Loire.

Pour la création du réseau de distribution qui va jusqu'au plus près des habitations, une dizaine de prestataires ont été retenus : Camusat, Herras Telecom, SMT, FICT, Blue Infra, Fuzion, Polykabel, Primocable et IDTEL.



#### **ÉTUDES**

Durant l'année 2019, un travail de fond important a été réalisé par notre délégataire au service du Val de Loire :

- Formation et renforcement du travail collaboratif avec les soustraitants choisis.
- Uniformisation des process, valorisation des bonnes pratiques et standardisation des contrôles.
- Stabilisation des règles d'ingénieries et des formats de livrables sur tous les segments à produire.
- Développement d'outils crédibles permettant d'envisager sereinement l'industrialisation.

Une amélioration sensible de la qualité des livrables transmis a été constaté sur la fin d'année 2019.





#### COLLECTE

Des entreprises locales ont été sélectionnées par notre délégataire :

- Sogetrel (Parçay-Meslay) et Axians (Sorigny) qui interviennent sur l'Indre-et-Loire principalement.
- Sobeca (Angé) qui intervient exclusivement sur le 41.

L'année 2019 a permis de monter en puissance afin de finaliser la première tranche du réseau et de démarrer au second semestre la deuxième tranche des travaux qui comportent 3 tranches au total.

Ainsi, des études d'exécution de plus en plus nombreuses ont été produites et on dénombre un cumul de :

- 320 kilomètres de génie civil réalisé.
- 650 kilomètres de fibres optiques installées.









#### **LOCAUX TECHNIQUES**

#### NRO - Nœuds de raccordements optiques

Les NRO sont en quelque sorte les échangeurs des autoroutes de l'information par lesquels transitent toutes les données. C'est le point de convergence des fibres provenant des différentes habitations et entreprises et le lieu d'hébergement des équipements actifs des opérateurs.

À fin 2019, 75 des 96 NRO prévus à terme ont été grutés soit plus des deux tiers du programme. Sur la seule année 2019, 46 NRO ont été installés sur le territoire dont 26 sur le Loir-et-Cher et 20 sur l'Indre-et-Loire.

Dpt.	Villes	Nbre de prises	Date de grutage
41	Loreux	1 074	21/01/2019
41	Saint-Amand-Longpré	1 849	21/01/2019
41	Herbault	1 430	30/01/2019
37	Sorigny	3 242	04/02/2019
37	Avoine	4 861	20/02/2019
41	Salbris	3 748	22/02/2019
41	Bracieux	2 035	01/03/2019
37	Reignac-sur-Indre	2 079	13/03/2019
37	Les Hermites	1 292	15/03/2019
37	Loches	9 162	01/04/2019
37	Verneuil-sur-Indre	2 123	01/04/2019
41	Savigny-sur-Braye	2 116	04/04/2019
41	Binas	2 432	11/04/2019
41	Pontlevoy	2 095	18/04/2019
37	Langeais	6 176	19/04/2019
37	Azay-le-Rideau	5 097	24/04/2019
37	Chancay	3 753	24/04/2019
41	Couddes	4 845	24/04/2019
37	Descartes	4 306	26/04/2019
37	Pernay	1 767	29/04/2019
41	Cormenon	2 429	13/05/2019
41	Montrieux-en-Sologne	3 314	17/05/2019
37	Braslou	3 211	24/05/2019

Dpt.	Villes	Nbre de prises	Date de grutage
41	Monthou-sur-Cher	2 146	28/05/2019
41	Villetrun	2 044	29/05/2019
37	Tavant	3 729	06/06/2019
37	Continvoir	991	07/06/2019
37	Saint-Antoine-du-Rocher	2 731	11/06/2019
37	Bourgueil	5 214	13/06/2019
41	Montrichard Val de Cher	7 386	05/07/2019
41	Vouzon	5 005	15/07/2019
41	Montoire-sur-le-Loir	4 819	22/07/2019
37	Hommes	2633	16/09/2019
41	Chaumont-sur-Tharonne	1 940	23/09/2019
41	Crouy-sur-Cosson	1 474	16/10/2019
41	Theillay	1 252	16/10/2019
41	La Ferté-Imbault	1 672	22/10/2019
41	Pierrefitte-sur-Sauldre	1 626	04/11/2019
37	Monnaie	2 421	12/11/2019
37	Noyant-de-Touraine	5 529	14/11/2019
41	Saint-Viâtre	2 982	19/11/2019
41	Mur-de-Sologne	1 809	20/11/2019
41	Vernou-en-Sologne	1 214	21/11/2019
37	Lémeré	2 435	25/11/2019
41	Mer	5 386	02/12/2019
41	Oucques La Nouvelle	2 634	18/12/2019

La société Epsys a été sélectionnée en 2018 par Val de Loire Fibre pour fabriquer les 98 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) nécessaires au projet.

Epsys est un leader dans la conception et la construction de postes préfabriqués pour la distribution de l'énergie, la téléphonie mobile, les réseaux filaires ou les infrastructures de transport. Plus de 200 salariés œuvrent dont une grande partie sur le site de Montoire-sur-le-Loir en Loir-et-Cher.

Les procédés de fabrication de ces locaux techniques également appelés "shelters" sont précis : études et approvisionnements, préparation des moules et coulage béton, démoulage, assemblage, crépissage, installation des équipements internes (baies, équipements électriques, climatisation, huisseries...), contrôles et essais.

Le syndicat se félicite des retombées économiques locales et la contribution des salariés de l'entreprise à l'aménagement de nos territoires.



Visite de la société Epsys, le 22 mars, à Montoire-sur-le-Loir (41)

#### **UN NRO EN CHIFFRES**

- 20 à 25 tonnes
- 15 à 20 m<sup>2</sup>
- 5 à 8 mètres de long pour 2,5 mètres de large



















#### SRO - Sous-répartiteurs optiques

Les SRO sont implantés traditionnellement sur le domaine public avec l'accord du gestionnaire de voirie qui est très souvent la commune. Les premières installations ont eu lieu dès le mois de juillet 2018.

En 2019, 72 armoires ou baies ont été installées dont 39 sur l'Indre-et-Loire et 33 sur le Loir-et-Cher.

Au total, 178 armoires sont installées sur les 900 prévues à la fin du programme.

#### Travaux pour le réseau de transport et de distribution

Le réseau de transport relie les NRO aux SRO alors que la distribution consiste à déployer des câbles depuis le SRO jusqu'à des boîtiers appelés Points de Branchement Optique (PBO). Ces boîtiers permettent dans un second temps la réalisation des raccordements abonnés.

Le programme de travaux prévoit de réutiliser au maximum les infrastructures existantes notamment pour permettre un déploiement plus rapide tout en limitant la gêne occasionnée.

Pour la partie terminale, appelée distribution, qui se situe entre l'armoire de rue (SRO) et les boîtiers de branchement (PBO), la pose de la fibre se fait en suivant le réseau téléphonique existant :

- en souterrain dans des fourreaux.
- en aérien sur différents supports.

En cas de besoin et ponctuellement, des travaux de génie civil ou de rajout de poteaux peuvent s'avérer nécessaires.

À fin 2019, notre délégataire et ses prestataires ont démarré des travaux sur de nombreuses plaques et principalement celles prioritaires : 7 000 prises sont construites (Point de Branchement Optique posé et en continuité au SRO) sur de nombreux secteurs et d'autres sont également en construction :

- Communes concernées par les premiers travaux en Indre-et-Loire: Veigné, La Ville-aux-Dames, Château-Renault, Larçay, Montbazon, Montlouis-sur-Loire, Nouzilly, Neuville-sur-Brenne, Monts, Saint-Benoît-la-Forêt, Chinon, Amboise, Véretz, Nouâtre, Mouzay...
- Communes concernées par les premiers travaux en Loir-et-Cher: Lunay, Valencisse, Fréteval, Pezou, Pruniersen-Sologne, Billy, Châtillon-sur-Cher, Sainte-Anne, Concriers, Saint-Firmindes-Prés, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne...











#### Commercial et Marketing

#### NÉGOCIATION AVEC LES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET

La société Val de Loire Fibre (société de projet du groupe TDF) en charge du déploiement sur nos départements est un opérateur neutre, c'est à dire qu'il ne propose pas directement d'offres aux habitants ou entreprises. Il commercialise le réseau construit aux fournisseurs d'accès à Internet qui proposeront eux-mêmes des abonnements à la fibre.

Depuis le lancement de la DSP, Val de Loire Fibre négocie puis contractualise avec de nombreux opérateurs. Il en découle dès les premières ouvertures commerciales une concurrence saine et bénéfique pour les habitants, les entreprises ou les collectivités.

#### Les opérateurs nationaux

Orange, Bouygues et SFR ont signé un contratcadre avec TDF dès 2018 et prévoient tous de proposer leurs service en 2020. Orange et Bouygues ont d'ailleurs déjà démarré dès fin 2019 l'installation de leurs propres équipements dans les NRO de Val de Loire Fibre.



Free est toujours en cours de négociation avec Val de Loire Fibre mais il ne fait pas de doute qu'ils proposeront rapidement leurs offres afin de ne pas se faire distancer.

#### Les opérateurs dits alternatifs

Six ont confirmé leur présence lors des premières ouvertures de plaques : Ozone, KNET, Nordnet, Vitis, Coriolis et Ibloo.



#### MISE EN PLACE DU SERVEUR D'ÉLIGIBILITÉ



Notre délégataire Val de Loire Fibre a mis en place au premier trimestre 2019 un serveur d'éligibilité qui doit être la référence pour nos habitants et entreprises. Il permet, après avoir saisi son adresse, de prendre connaissance de la date d'arrivée de la fibre. Si l'adresse est "raccordable", les différents fournisseurs d'accès à Internet apparaissent avec des liens vers leurs sites respectifs afin de prendre connaissance des offres

Le syndicat relaie auprès de Val de Loire Fibre les besoins afin d'améliorer constamment ce serveur. Par exemple, lorsque l'adresse n'est pas connue, un formulaire permettant de se signaler a été ajouté afin qu'elle soit intégrée aux bases de données.

À noter que le syndicat a également demandé la mise en place en 2020 d'un serveur d'éligibilité dédié aux offres entreprises. Selon les opérateurs, ces dernières peuvent être différentes des offres dites "grand public".

#### ORGANISATION DES RÉUNIONS PUBLIQUES ET DES FORUMS

Le syndicat a demandé à son délégataire de travailler sur le processus d'ouverture commerciale de chaque plaque. Il a été convenu qu'une réunion publique d'information, organisée conjointement par Val de Loire Fibre et la mairie, précède toujours l'ouverture à la commercialisation des adresses des habitants de la commune concernée. En complément, il peut également être organisé dans un second temps un "forum" des opérateurs afin de faciliter les rencontres entre fournisseurs et habitants.

Un rendez-vous est programmé avec les communes afin de convenir des modalités d'organisation de ces événements : date, lieu, horaire, communication en amont, déroulé, boîtage pour informer les habitations ciblées...





En 2019, les trois premières réunions publiques ont eu lieu :

- le 16 septembre à Larçay (37)
- le 18 septembre à Concriers (41)
- le 10 décembre à La Ville-aux-Dames (37)

Les salles étaient combles avec de nombreux habitants qui se sont déplacés pour ces évènements mais également des administrés de communes voisines.

À chaque réunion, le Maire et les élus du syndicat rappellent en introduction les attentes fortes émises par leurs administrés mais également l'importance de cette phase de commercialisation. Ensuite, les représentants de notre délégataire Val de Loire Fibre expliquent aux habitants le processus technique de raccordement, présentent les différents abonnements et l'importance de comparer les nombreuses offres : internet, avec ou sans téléphonie fixe, avec ou sans téléphonie mobile, tv avec ou sans bouquet, vod...

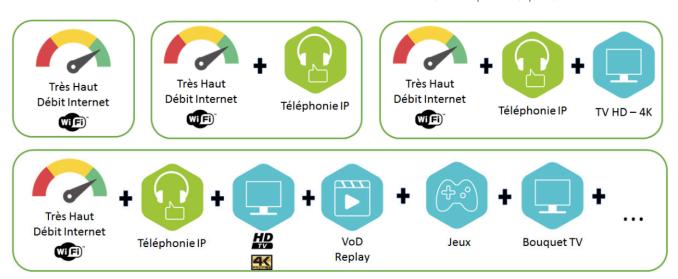
La réunion publique se termine par une séance de questions/réponses puis un échange est possible sur des stands tenus par les fournisseurs d'accès et permet de renseigner les habitants intéressés.

#### VIE DU CATALOGUE DE SERVICES

Le syndicat a négocié un catalogue de services varié avec TDF. Chaque fournisseur d'accès à Internet peut ensuite y appliquer ses propres spécificités ou options. Le syndicat est vigilant notamment sur les frais de raccordements qui sont pris en charge dans le cadre de la DSP et qui ne doivent pas être facturés au client final.

Pour le grand public, on retrouve globalement les offres suivantes :

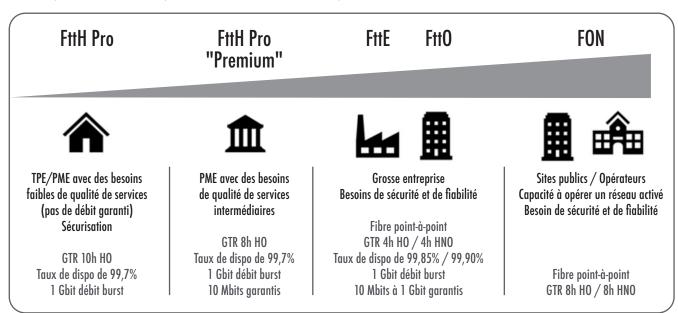
- Accès internet seul avec différents niveaux de débit
- Dual play : accès internet auquel s'ajoute un service de téléphonie fixe
- Triple play : le service est agrémenté de la télévision et ses services
- Quadruple play : de la téléphonie mobile se rajoute aux offres précédentes
- Des offres avec des services à la carte : vidéos à la demande, bouquet TV, jeux, contenus divers...



Pour les entreprises, le catalogue de services est également très varié et permet de répondre à tous les besoins quelles que soient la taille de l'entreprise ou la qualité de service désirée :

- FttH (Fiber To The Home) Pro standard et "premium".
- FttE (Fiber To The Entreprise).
- FON (Fibre Optique Noire).

À noter que le syndicat a négocié courant 2019 le rajout d'une offre de service de type "fibre dédiée" ou FttO qui permet aux entreprises de souscrire à une offre en avance de phase sous réserve de conditions techniques et de souscription à un abonnement auprès d'un FAI.



O Val de Loire Fibre

#### **Exploitation**

Courant 2019, notre délégataire a également mis en place l'organisation et les équipements nécessaires à la commercialisation et à l'exploitation.

Un guichet de support aux fournisseurs d'accès à Internet en charge de la gestion des commandes des usagers a été mis en place. Un centre de supervision national performant et bien outillé est disponible en s'alignant sur les retours d'expériences du Val d'Oise et des Yvelines. Des équipes TDF sont positionnées en local pour la maintenance.







Des prestataires ont été sélectionnés :

- Circet, une entreprise locale (La Ville-aux-Dames) en charge de la maintenance fibre.
- Spie, une entreprise locale (Blois et Chambray-lès-Tours) en charge de la réalisation des raccordements clients.

À fin 2019, une soixantaine de raccordements client ont été réalisés par Val de Loire Fibre sur les premiers secteurs ouverts à la commercialisation.

#### D. Les difficultés rencontrées par TDF et les actions du SMO

Val de Loire Fibre a rencontré différentes difficultés sur l'année 2019 mais qui sont malheureusement celles de tous les acteurs nationaux du déploiement de la fibre.

Il est important de souligner les adaptations et l'agilité mise en place par le syndicat pour faciliter la réalisation du projet tout en restant vigilant sur les intérêts des membres.

#### Recrutement des ressources au sein de Val de Loire Fibre

Le marché du déploiement de la fibre est en tension et les entreprises du secteur ont donc des carnets de commande plutôt bien remplis. Notre délégataire a rencontré des difficultés courant 2018 pour trouver et contractualiser avec des entreprises de construction intéressées.

Des tensions très fortes sont également constatées sur des métiers spécifiques en bureaux d'études ou pour des profils de technicien fibre optique qui réalise les câblages.



Le syndicat a demandé à Val de Loire Fibre :

- De renforcer les moyens humains et diversifier encore les sous-traitants.
- De renforcer l'accompagnement des entreprises.
- De poursuivre le développement de la stratégie de filière pour faciliter les recrutements.

#### Réalisation des études

La création de réseau fibre FttH reste globalement récent et nécessite des compétences variées et quelquefois très spécifiques (ingénierie et conception du câblage, déploiement en aérien, relevés d'infrastructures existantes...). Ainsi, la combinaison avec le manque de ressources formées génère un temps de réalisation plus important que prévu.



Le syndicat a demandé à Val de Loire Fibre :

- De finaliser la mise en œuvre des outils qui permettent d'industrialiser le déploiement.
- Assurer une montée en compétence des sous-traitants.

#### **Planning**

Val de Loire Fibre s'est engagé à suivre les calendriers déterminés par les membres du syndicat. Nous avons constaté que le démarrage du déploiement n'était pas uniforme sur toutes les plaques pour plusieurs raisons :



- Hétérogénéité des sous-traitants qui n'avancent pas à la même vitesse en fonction des secteurs géographiques.
- Difficultés techniques très variables : il est très facile de déployer en souterrain dans les fourreaux existants alors que le déploiement en aérien est long à la fois en phase étude puis en phase travaux.
- Défaillance de 2 sous-traitants sur les 9 sélectionnés initialement pour la partie distribution.

Le syndicat a rappelé les attentes fortes des Conseillers syndicaux et des membres à savoir :



- L'ordonnancement initial des calendriers ne doit pas être remis en question.
- L'équilibre territorial qui a été déterminé lors de la rédaction du cahier des charges doit être conservé.
- Les plaques prioritaires doivent être commercialisées en premier.
- Le déploiement ne doit pas être orienté vers les secteurs les plus faciles.

Dans une concession, c'est le concessionnaire qui doit assumer le risque de construction puisqu'il décide seul des moyens pour y arriver.

#### Qualité du réseau



La convention prévoit des dispositions précises à chaque étape de réalisation des études et des travaux afin que le syndicat apporte une validation sur ce qui doit être construit et exploité.

Cependant, le syndicat a décidé d'aménager le processus normal de validation afin de faciliter le démarrage puis l'ouverture des premières plaques.

#### Complétude

La complétude est la réalisation de la totalité des habitations dans une plaque FttH y compris les prises les plus difficiles à construire.

Le contrat de DSP prévoit la fourniture des livrables "études" avec un taux de complétude à 90 %. Cela signifie que 90 % des prises d'un SRO doivent être étudiées puis construites à la maille de chaque plaque. Il en découle alors naturellement une ouverture commerciale à 90 % au minimum. Dans certains cas, ce niveau de complétude peut être difficile à atteindre : beaucoup de génie civil à créer, déploiement en aérien abondant, conventionnements pour les collectifs ou les façades longs à obtenir.

Pour répondre aux difficultés liées au lancement, le syndicat a décidé d'autoriser Val de Loire Fibre à réaliser une première phase d'ouverture commerciale à moins de 90 %.



L'objectif final reste toujours le même avec la réalisation de la complétude à 100 % des habitations de la plaque dans l'année suivant la première commercialisation. Notre exigence est supérieure aux préconisations de l'Arcep qui demande une complétude entre 2 et 5 ans.



Le syndicat fait un suivi exigeant pour protéger les intérêts publics tout en restant facilitateur pour maximiser la construction de prises. De nombreuses actions ont déjà été menées : plusieurs courriers ont été envoyés au Président Directeur Général de TDF rappelant les attentes du territoire, des actions auprès des entreprises spécialisées locales ont été menées pour favoriser une collaboration avec TDF... Par ailleurs, des comités de pilotage réguliers permettent de renforcer la pression.

Afin de vérifier la mise en place de plus de moyens pour notre territoire, j'ai programmé, aux côtés de Sylvie Giner, Vice-présidente, et de Pierre Commandeur, Vice-président, des rencontres régulières avec la direction de TDF: Olivier Huart, Président Directeur Général et Benoit Mérel, Directeur Général Délégué. Nous maintenons une pression constante pour défendre vos intérêts, ceux de nos habitants ou de nos entreprises.



Fin 2019 et suite à nos actions, un plan d'action en 7 points a été défini afin de travailler pour améliorer la situation et accélérer le déploiement.

Dans cette optique, des groupes de travail réguliers permettent au syndicat de faire passer les messages importants : besoin d'accentuer la communication sur l'avancée des travaux, obligation de renforcer les moyens et de réaliser un accompagnement pour les équipes de déploiement, nécessité d'accélérer encore sur la création du réseau structurant, obtention de moyens supplémentaires sur les contrôles et les audits afin de garantir une grande qualité du réseau...

Bernard PILLEFER, Président de Val de Loire Numérique

#### E - La stratégie de filière

#### Réunions sur la stratégie de filière

Val de Loire Numérique et Val de Loire Fibre ont inauguré mi 2019 les deux plateaux techniques mobiles de formation dédiés à la fibre optique qui parcourront les territoires d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

Cette solution de formation innovante a été négociée dans la convention de Délégation de Service Public et est proposée pour la première fois, en France, directement par un opérateur d'infrastructures.

Avec ce mode de formation agile et novateur, les formations dédiées à la fibre seront rendues accessibles partout sur le territoire afin de répondre au besoin de main d'œuvre qualifiée, nécessaire au déploiement de la fibre optique en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire.

Les formations dispensées faciliteront le retour à l'emploi et permettront l'apprentissage, en conditions réelles, des gestes professionnels des métiers de la fibre : soudeur optique, tireur de câble, technicien de réseau, raccordeur abonnés...

L'AFPA, partenaire de Val de Loire Fibre, organisera l'accès des organismes de formation aux plateaux mobiles de formation et veillera à leur bonne utilisation.















"Avant même le lancement de notre DSP, la nécessité de structurer une stratégie de filière sur notre territoire est apparue comme une priorité tant pour le développement de compétences au niveau local que pour la réussite de notre projet de déploiement.

Sans compétences humaines, sans savoir-faire des entreprises en charge de la réalisation, sans ressources locales, on ne peut réussir un projet d'infrastructures.

Le programme de déploiement de la fibre doit contribuer à l'émergence d'un écosystème favorable pour répondre aux attentes de tous afin de contribuer au rayonnement et au développement économiques des entreprises sur nos territoires."



Bernard PILLEFER, Président de Val de Loire Numérique



Sylvie GINER, Vice-présidente de Val de Loire Numérique, en charge de la stratégie de filière.

"Cette inauguration est un pas important vers la réussite des objectifs énoncés par Bernard Pillefer. Le plateau mobile de formation FttH est avant tout une réussite collective qui s'intègre dans un projet global et partenarial :

- Une réussite public/privé dans la co-construction du plateau avec notre concessionnaire TDF mais également de l'AFPA en charge de la gestion opérationnelle de celui-ci,
- Une réussite publique entre l'État et les collectivités,
- Une réussite entre les collectivités entre elles : insertion avec les Conseils départementaux et formation avec le Conseil régional."

#### LES ÉQUIPEMENTS en quelques chiffres

- 13 mètres de longueur,
- 30 m² aménagés spécifiquement pour les formations fibre,
- capacité d'accueil de 12 stagiaires,
- 1 armoire de rue type SRO équipée de tiroirs optiques,



- 1 baie informatique simulant le NRO et le réseau,
- 3 chambres de tirages, 6 supports aériens et des fourreaux les reliant.

### 2 L'APPUI ET LE CONSEIL **AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

#### A- Réponse aux "saisines"

Le syndicat demeure l'interlocuteur privilégié des collectivités membres. Ses interventions nombreuses sur l'ensemble des deux départements font de Val de Loire Numérique une ressource locale identifiée et utile.

Pour de nombreux acteurs locaux impliqués dans le numérique, le SMO continue d'être un interlocuteur privilégié dont la réactivité, les avis techniques et le carnet d'adresses sont appréciés.

En 2019, grâce notamment à la montée en compétence et à la disponibilité de ses deux chargés d'affaires et de son bureau d'accueil, le SMO a répondu à des centaines de questions qui lui ont été adressées quotidiennement, directement ou indirectement, au titre du Très Haut Débit, de la fibre optique ou parfois de la téléphonie mobile.

Chaque agent du syndicat peut être sollicité via une adresse mail ou un numéro de ligne personnels. Les messages peuvent également être envoyés depuis la rubrique contact du site internet www.valdeloirenumerique.fr pour être ensuite orientés vers la direction concernée (Technique, Smart territoire ou Administration générale).

Plus de 400 saisines ou sollicitations diverses ont été traitées en 2019 par les équipes du syndicat. Ces sollicitations émanent des EPCI ou des communes mais aussi des élus, des entreprises et, de plus en plus, des habitants. Le temps passé pour apporter des réponses de qualité est très variable en fonction de la thématique ou des investigations à mener pour résoudre les difficultés.

De façon récurrente, l'essentiel des demandes porte généralement sur les points suivants :



- problèmes de débit internet et préconisations pour augmenter ce débit,
- information sur les plannings de déploiement de la fibre optique,
- incident réel ou supposé sur un chantier fibre impliquant des riverains,
- questions techniques relatives à l'arrivée de la fibre (adressage, génie civil en domaine privé, dimensionnement des fourreaux),
- incidences de travaux futurs (voirie, entouissement, projets d'aménagement) sur le chantier du Très Haut Débit,
- information sur le dispositif Passeport Numérique et les subventions,
- difficultés avec les opérateurs privés (FAI ou téléphonie mobile),
- pannes sur le réseau fixe ou de téléphonie mobile.

### **B- Production d'outils**

Le syndicat produit des outils ou du contenu :

- pour ses propres besoins afin de bien suivre la DSP,
- pour ses membres en vue de les accompagner dans l'arrivée du Très Haut Débit.

### Site internet



Parmi ces outils, il y a le site internet du syndicat : www.valdeloirenumerique.fr. Ce site donne des premiers éléments de réponse aux collectivités, aux entreprises ou aux particuliers.

En parallèle, un espace dédié aux membres permet de prendre connaissance des pièces nécessaires à la préparation des Conseils syndicaux.

#### Newsletter



Dans le but de mieux informer ses membres et pour partager l'expertise croissante du syndicat, le bureau exécutif a validé la création d'une newsletter début 2019.

Dans ces newsletters dédiées à la fibre, des encarts "#Bon à savoir" permettent d'expliquer et de vulgariser l'arrivée de la fibre. De nombreuses thématiques ont été abordées en 2019 :

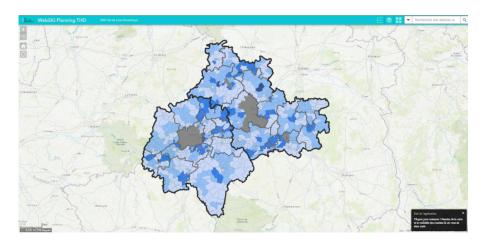
- le phasage des déploiements
- les déploiements en aérien
- le déroulement d'un raccordement à la fibre
- les offres d'accès à la fibre
- les opérateurs présents sur le réseau
- le cas du fibrage en domaine privé ou pour les immeubles neufs
- les solutions pour la couverture intérieure en téléphonie mobile
- la solution dite "d'inclusion numérique"

### Websig

À partir des nombreuses bases de données géolocalisées qu'il collecte et structure ou qu'il crée, l'Observatoire met à disposition du SMO et de leurs membres un système d'information géographique en ligne (WebSIG) dédié à la connaissance et à la gestion du territoire. Cette application, paramétrée spécifiquement aux besoins du SMO, permet une consultation avancée de toutes les données géolocalisées disponibles sur le territoire d'action du SMO, notamment :

- Fonds de plan cadastral et limites administratives
- Fonds IGN et photographie aérienne à haute résolution
- Réseaux existants (Électricité, Montées en débit du SMO, Orange...)
- Zonage du Plan de prévention du risque innondation (PPRi) et des bâtiments historiques
- Données sur le réseau de téléphonie mobile et des débits internet existants
- Données sur le déploiement THD : planning, ingénierie, découpage des zones, localisation des sites techniques (NRO et SRO)...
- Données sur les sites Wifi du projet Smart Territoire

Il s'agit d'un outil d'aide à la décision et de consultation en interne, mais son usage a été développé pour permettre la consultation à l'extérieur. Ainsi, le SMO a paramétré une application, à la disposition des élus membres uniquement, un accès à la carte des plannings du projet THD.



Deux autres cartes ont été créées pour consulter l'avancement du déploiement des bornes Wifi et du déploiement du THD.

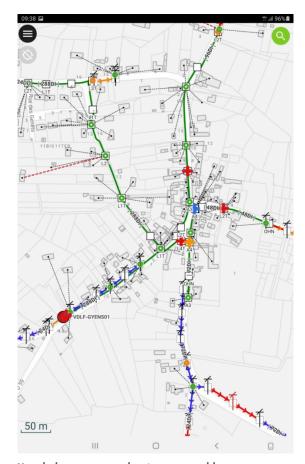
### Suivi des chantiers sur tablette et reporting.

Afin de permettre de suivre les travaux sur le terrain, le SMO a équipé chacun de ses techniciens d'un outil mobile de type tablette Samsung avec une connexion 4G. Ces tablettes sont équipées d'une application Open Source appelée QField, qui est une adaptation pour supports embarqués du logiciel QGis (outil d'analyse SIG).

Il s'agit d'un carnet de terrain électronique permettant d'effectuer des relevés terrain optimisés et ainsi travailler efficacement avec des données SIG sur le terrain.

Le technicien retrouve les données au format SIG avec les éléments tels que les cheminements, les nœuds et les sites techniques, les prise prévues... Via le formulaire de saisie, le technicien note toutes ses observations et peut y ajouter des photos illustrant ces dernières. L'intérêt de la saisie embarquée réside aussi dans l'enrichissement automatisé des informations géographiques associées à des données, telles que le nom de la commune, la référence de la zone de déploiement.

En phase étude, les anomalies telles que les prises oubliées ou les incohérences dans les modes de raccordement prévus sont relevées. En phase travaux, les observations et remarques sur le qualitatif des travaux réalisés et les éventuelles malfaçons sont saisies.



Vue de la conception du réseau sur tablette



Vue sur le formulaire de saisie de réserve chantier

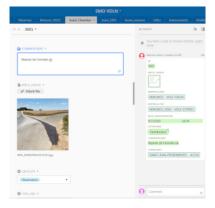
Une fois la fiche du relevé renseignée et validée, l'enregistrement est automatiquement remonté dans les bases de données de l'outil de gestion et de reporting utilisé par le SMO et son AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

D'autres outils sont accessibles tels que le WebSIG (via le navigateur Chrome), les applications Google Suite ou bien encore Airtable (outil de reporting et de gestion).

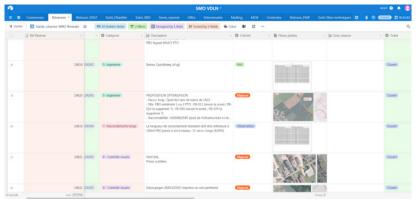
Le SMO utilise le logiciel Airtable pour centraliser toutes les actions de suivi et de reporting.

Il permet de gérer le suivi des livrables reçus de TDF, le suivi et le partage des contrôles de chantier et des études, et permet de tracer les échanges avec TDF pour l'analyse des études optiques en phase Avant-projet sommaire (APS) et Avant-projet définitif (APD).

Ses fonctionnalités offrent la possibilité de faire des liaisons entre les différentes bases de données et de travailler en collaboration avec nos différents partenaires.



Fiche de retour chantier



Analyse d'un APS

### C - Maintien et extension de l'expertise

Val de Loire Numérique mène une veille auprès d'organisations professionnelles liées au Très Haut Débit et suit les conclusions des ateliers de travail ou des évènements dédiés (rencontres TRIP organisées par l'AVICCA, atelier Territoires connectés GRACO de l'ARCEP...).

La formation et la polyvalence des chargés d'affaires, sous la supervision du directeur technique, permet au syndicat une grande souplesse relative à l'utilisation de son équipe technique. Bien formés, les techniciens peuvent intervenir rapidement, sur les deux départements, et ainsi faire face à toutes les situations et répondre efficacement aux questions des élus et des habitants, tout en suivant de près les chantiers de déploiement.

## Afin de renforcer la montée en compétence de ses équipes, le syndicat procède à des cessions de formation très spécifiques :

Formation à la mise en œuvre des boîtiers de raccordement utilisés sur le chantier de la fibre (points de branchement optiques, boîtiers de distribution ou de transport, boîtiers de pieds d'immeubles). Cette formation réalisée avec un spécialiste des réseaux télécom avait pour objectif de permettre aux chargés d'affaires de mieux appréhender les matériels déployés par le délégataire (Val de Loire Fibre) et ses sous-traitants. Il est impératif pour le syndicat de ne pas seulement examiner la surface (présence et position des boîtiers) mais bien d'être en capacité d'aller en profondeur et d'ouvrir tous les boîtiers pour apprécier la qualité du travail effectué : soudures, rangement et lovages des fibres, tests d'étanchéité, etc.





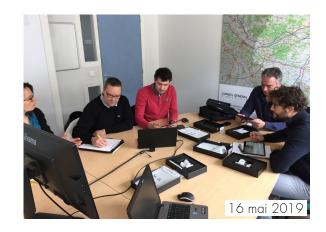
Formation à la réflectométrie : Comment sont réalisées et comment réaliser soi-même des mesures optiques afin d'analyser la longueur et la qualité du signal laser qui passe dans les fibres optiques ? Les chargés d'affaires ont appris les bases pour paramétrer et utiliser un ODTR (ou réflectomètre) afin de pouvoir comprendre comment sont effectuées les mesures optiques qui clôturent un chantier et comment les comparer entre elles.

### Arrivée d'un nouveau chargé d'affaires dédié au wifi territorial et touristique

Le recrutement de Maxime Lefrançois (fin novembre 2019), technicien qualifié avec 9 années d'expérience terrain dans le déploiement de la fibre et du wifi, permet au syndicat de se doter d'une expertise technique fiable pour étudier, analyser, suivre et contrôler le déploiement des bornes wifi qui vont permettre la mise en œuvre prochaine des programmes wifi touristique et wifi territorial dont l'ouverture et la montée en puissance sont programmées dès 2020. Cette compétence, dédiée principalement au programme wifi, avec une polyvalence naturelle pour la fibre, est essentielle pour suivre les futurs intervenants et sous-traitants en charge de l'installation des bornes auprès des collectivités.

### Formation à l'usage des tablettes numériques :

Optimisation et retour d'expériences concernant les tablettes numériques (Samsung Galaxy Tab 4), nouveaux outils à disposition des chargés d'affaires qui permettent des relevés terrains instantanés et sauvegardés dans une base de données (propriété du syndicat). Ces tablettes dédiées permettent également aux chargés d'affaires d'avoir accès à de nombreuses informations et outils directement sur le terrain, de façon plus rapide et plus pratique que via un ordinateur ou un téléphone portable.





Formation Enedis: Les règles du déploiement aérien sur les appuis Enedis (formation suivies avec les conducteurs de travaux du délégataire) afin de comprendre les règles de sécurité et les options possibles et surtout impossibles en cas d'utilisation des poteaux électriques comme appuis pour le passage aérien des fibres sur certains secteurs, urbains ou péri-urbains, ou en zone rurale...

**Formation wifi touristique et recettes terrain (26 novembre 2019) :** Formation coïncidant avec l'arrivée d'un chargé d'affaires principalement dédié au wifi touristique. Les chargés d'affaires dédiés fibre sont sensibilisés aux chantiers du wifi touristique, nouvel axe de développement du syndicat.

## 3 LE PASSEPORT INCLUSION NUMÉRIQUE

### A- Le dispositif



Lancé en 2017 dans le Loir-et-Cher puis étendu dès janvier 2018 à l'ensemble des communes de l'Indre-et-Loire (hors zones AMII), le passeport inclusion numérique est un dispositif d'aide financière aux usagers (professionnels ou particuliers) ne disposant pas d'un débit suffisant pour leur connexion internet et souhaitant s'équiper d'une solution transitoire en attendant l'arrivée effective de la fibre optique.

Initialement prévu pour une subvention d'équipement maximum de 600 euros, puis modifié à 450 euros maximum début 2019 pour tenir compte du nouveau dispositif (versement de l'État directement aux opérateurs), le passeport inclusion numérique a permis à un grand nombre d'habitants et d'entreprises de trouver une solution pérenne à des soucis de connexion récurrents, dans des zones encore mal desservies en Haut Débit.

Val de Loire Numérique respecte les réglementations nationales et européennes en matière de neutralité technologique et le choix des équipements est laissé libre aux demandeurs. Une veille est cependant ettectuée par le service technique qui se tient intormé des éventuels nouveaux équipements et acteurs entrant sur ce marché.

Habituellement, après confirmation de l'éligibilité et présentation des factures acquittées, les subventions sont accordées et reçues par les bénéficiaires sous 30 jours en moyenne. Nos échanges avec les demandeurs, au niveau administratif ou lors de questions avec les chargés d'affaires, prouvent que ce mécanisme est compris et apprécié à l'échelle des deux départements, même si l'Indre-et-Loire, plus peuplé, sollicite davantage en proportion et rattrape son année de retard par rapport à l'ouverture du dispositit.

58 demandes reçues en 2017, 197 demandes reçues en 2018 et 155 demandes reçues en 2019 témoignent toujours de l'utilité de ces subventions qui accompagnent la montée en puissance des nouveaux usages numériques et permet, dans une certaine mesure, de pallier localement les retards de déploiement de la fibre optique.

Il faut noter que ce passeport numérique est de plus en plus connu des communes et des EPCI et que ces dernières informent souvent leurs administrés de cette possibilité de subvention via Val de Loire Numérique.

Naturellement, une adresse raccordable et éligible à un abonnement fibre perd de fait son éligibilité au dispositif.





### B - Tableau de bord

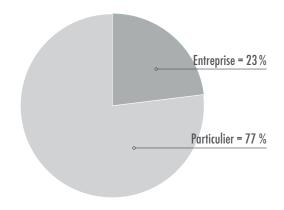
En 2019, 155 demandes d'éligibilité ont été reçues et traitées pour 126 subventions versées au 31/12/2019. La différence s'explique par les refus d'éligibilité à la subvention (seulement 3 réponses négatives sur la période), les dossiers sans suite et les dossiers incomplets. À noter que 100% des demandes de subventions complètes reçues sur l'année 2019 ont été intégralement traitées et payées.

La subvention moyenne pour 2019 s'élève à 475 euros, montant supérieur à la subvention plafonnée à 450 euros en raison du nombre de dossiers traités dans le cours du premier trimestre 2019 (34 demandes) et concernant des éligibilités validées en 2018 pour des subventions à hauteur de 600 euros maximum.

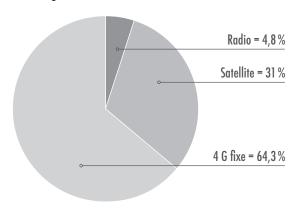
	Demandes d'éligibilités reçues	Nombres de subventions versées	
37	135	111	
41	20	15	
total	155	126	

À noter que cette année, la technologie plébiscitée reste la 4G fixe qui est sélectionnée par 64% des demandeurs.





### Technologie choisie



### Votre interlocutrice au SMO

Pour toutes questions relatives à l'instruction des demandes de passeport inclusion numérique, vous pouvez contacter Adeline METTAYE au 02 54 58 44 39.

## III. LE LANCEMENT D'UNE RÉFLEXION SUR LES USAGES NUMÉRIQUES

### 1 LE WIFI TOURISME

### A - Nom du réseau et charte graphique

Les financeurs du projet ont retenu le nom du réseau wifi pour le Val de Loire : Val de Loire wifi public avec une charte graphique unissant les symboles des deux départements couverts par le logo du signal wifi.



### B - Mise en œuvre du marché wifi

En 2018, le syndicat avait constaté une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals en services de communications électroniques. Cette insuffisance consiste principalement dans la fourniture au public, et notamment des touristes, d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi en différents points du territoire bi-départemental et de fédérer, le cas échéant, les réseaux existants au sein d'un portail captif unique.

L'infructuosité de cet appel public à manifestation d'intentions a été constatée par délibération du Conseil syndical en date du 5 octobre 2018 et a été transmis à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques).

Le syndicat a donc lancé un appel d'offres le 19 décembre 2018 relatif à la "mise en place d'un réseau Wifi sur les territoires des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire" afin d'équiper les lieux touristiques cibles. Ce marché, conclu pour une durée de quatre ans, a été attribué à la société Qos Télécom, le 11 avril 2019.

Qos Télécom est une société basée en Loire Atlantique et dont l'activité principale est l'installation et la maintenance de réseaux wifi partout en France. Qos Télécom gère les équipements wifi des métropoles de Nantes, Metz, Dijon et Tours.

### Principales étapes de la mise en œuvre du marché wifi

### PHASE 1 : HÉBERGEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES DONNÉES

L'entreprise Ovh a été désignée pour héberger les données du wifi territorial avec des modalités fortes de sécurité :

- Données hébergées en France sur 3 sites distincts
- Serveurs et infrastructures dédiés
- Redondance de tous les équipements

### PHASE 2: PORTAIL CAPTIF ET PAGE D'ATTERRISSAGE



Le portail captif permet aux utilisateurs d'accéder au service du wifi en conformité avec la réglementation générale de protection des données (RGPD). Le portail est traduit en 8 langues.

Le parcours d'authentification retenu comprend 3 étapes :

- Saisie email de l'utilisateur
- Saisie du pays d'origine
   Si l'utilisateur est français, saisie de son code postal
- Validation de la charte d'utilisation

Une fois connecté, l'utilisateur arrive sur la page d'accueil du site internet de l'office de tourisme le plus proche de sa localisation.

### PHASE 3: PROCESS D'ÉQUIPEMENT D'UN SITE

Définition des étapes de l'équipement d'un site et des procédures de communication.

ÉTAPES	OBJECTIF	INTERVENANTS	DÉLAIS	
Audit fonctionnel	Définition des zones à couvrir	SM0	J + 30 après saisie du site	
Étude technique	Production d'un dossier technique sur les implantations des bornes et d'un devis	QOS + SMO	J + 30 après retour du contrat d'étude signé	
Installation	Équipement du site	QOS + Supervision SMO	J + 60 après retour du contrat d'équipement signé	
Recettage	Validation de la conformité du service	SM0	J + 7 après installation	

### PHASE 4 : SUPERVISION DES ÉQUIPEMENTS SUR SITE

Les bornes wifi sont supervisées en télémaintenance selon les critères suivants :

TYPE D'INCIDENT	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE	DÉLAI DE CORRECTION	
Bloquant	4 heures ouvrées	16 heures ouvrées	
Majeur	8 heures ouvrées 48 heures ouvrées		
Mineur	2 jours ouvrés	30 jours ouvrés	

Les premières installations ont pû être conduites dès octobre 2019.

## C- Aspects juridiques, conformité de la Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD) et ouverture des données

Le projet a été guidé par la démarche de protection des données dès la conception ("Privacy by design").

### CONSERVATION DES DONNÉES EN CAS DE REQUÊTE JUDICIAIRE

• Qos Télécom conserve les données de connexion un an conformément à la législation et fournit les informations aux instances concernées.

#### **CHARTE D'UTILISATION**

- Une charte d'utilisation a été élaborée avec le cabinet McDermott, Will & Emery.
- Une version simplifiée a été rédigée afin d'obtenir un consentement éclairé des utilisateurs quant aux utilisations possibles des données collectées.

### SUIVI DU PROJET PAR LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DU SMO

- Le Délégué à la Protection des Données du SMO a suivi l'ensemble des étapes du projet afin d'assurer la conformité à la RGPD.
- En regard du volume des données connectées, une étude d'analyses d'impacts relatives à la protection des données a été lancée, conformément aux recommandations de la CNIL.

### **CRYPTAGE DES DONNÉES**

- Aucune infrastructure n'est inviolable.
- Afin de garantir une sécurisation maximale des données, la mise en place d'un algorithme de cryptage des données, propre au SMO a été décidé.

### **OUVERTURE DES DONNÉES**

• En l'absence de référentiel pour l'ouverture des données wifi, un cadre est en réflexion pour procéder à l'ouverture des données via le portail Open datasoft mutualisé avec la Région.

### D - Mise en place du Service Public Industriel et Commercial

En octobre 2019, le syndicat a voté les tarifs applicables au SPIC d'accès à internet gratuit par hotspot wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire.

Ces derniers portent sur des prestations d'étude, de déploiement et d'exploitation du service fourni.

### Exemples d'installation

Équipement d'un camping :

- Déploiement de 6 bornes (4 extérieures, 2 intérieures)
- Coût total d'installation : 7 500 € HT
- Reste à charge pour le gestionnaire de site après déduction des subventions de la Région, du Département et de la Communauté de communes : 3 000 € HT

Équipement d'un office de tourisme :

- Déploiement d'une borne de type surbox
- Coût total d'installation : 252 € HT
- Reste à charge pour le gestionnaire de site après déduction des subventions de la Région, du Département et de la Communauté de communes : 52,50 € HT

Équipement d'un musée :

- Déploiement de 4 bornes intérieures
- Coût total d'installation : 4 400 € HT
- Reste à charge pour le gestionnaire de site après déduction des subventions de la Région du Département et de la Communauté de communes : 880 € HT

### Maintenance par borne

103,52 € HT par borne et par an à la charge du gestionnaire de site.

### E - Déploiement du réseau wifi

Le SMO Val de Loire Numérique met en œuvre le déploiement du réseau Val de Loire wifi public en installant des bornes wifi sur les sites touristiques de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. L'équipement d'un site touristique en bornes wifi se déroule en 4 temps :

- l'audit fonctionnel, qui permet d'identifier sur le site, les zones à couvrir en wifi selon les besoins et usages actuels et futurs
- l'étude technique, qui permet d'implanter précisément les bornes et de repérer les chemins de câblage nécessaire pour approvisionner chaque borne en électricité et en connexion internet
- l'installation et le recettage, qui permet de s'assurer du bon fonctionnement des bornes
- la maintenance, qui permet de maintenir les bornes en conditions opérationnelles et d'assurer la protection juridique du gestionnaire de site en cas d'enquête judiciaire

Au 31 décembre 2019, l'activité du déploiement de Val de Loire wifi public s'établit comme suit :

AUDITS	ÉTUDES	INSTALLATIONS
36	7	1
30	3	0
66	10	1
	36	36 7 30 3

### F - Une évolution vers le wifi territorial

Dans le cadre de la délégation de service public confiée à Val de Loire Fibre, Val de Loire Numérique a négocié la fourniture et la pose d'une borne wifi dite "territoriale" dans chaque commune d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher (hors zones AMII\*).

Bornes touristiques et bornes territoriales : cette infrastructure constitue un seul et même réseau.

513 communes seront équipées à terme et le déploiement s'effectue selon le planning de raccordement à la fibre.

### 2 LES DONNÉES DU WIFI AU SERVICE DE LA FILIÈRE TOURISME

## A - Réflexion collective avec la filière tourisme sur la restitution des données

Le SMO a organisé des réunions de travail avec différents acteurs de la filière tourisme pour identifier les attentes du secteur vis à vis des données collectées.

Les conclusions vont être utilisées pour constituer les tableaux de bord de restitution aux gestionnaires de site et aux acteurs touristiques.

# B - Solution pour émettre des propositions d'activités auprès des touristes

D'autres informations ont pu être collectées lors de ces groupes de travail au titre de la segmentation de la clientèle et des sources d'offres touristiques. Ces données pourraient être utiles pour préparer une proposition d'activités personnalisée, géolocalisée et en temps réel aux touristes ("push"). 3 réunions ont été organisées avec la Région, le Centre Régional du tourisme et les 2 agences de développement touristique (ADT) pour réfléchir à la mise en œuvre du push. En l'état actuel de la technologie, il n'est possible d'envoyer un sms ou une notification qu'à partir d'un site internet ou une application smartphone.

Ce constat a conduit le SMO, accompagné par un consultant issu du secteur, Guillem Salles, à recommander qu'un site et/ou une application d'activités touristiques ("internet de séjour") puisse être prévu parmi les outils de communication régionaux ou locaux. Cette solution représente une étape intermédiaire indispensable à la proposition d'offres pertinentes en push. Ce point reste à statuer par les élus.

<sup>\*</sup> Une zone AMII (Appel à Manifestation d'Investissement) est une partie du territoire dans laquelle un ou plusieurs opérateurs privés ont manifesté leur intérêt pour déployer un réseau en fibre optique FttH.

## TERRITOIRES INTELLIGENTS

### A - Analyse avec les principaux acteurs du projet

Dans le cadre de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique en Centre Val de Loire, le SMO a été reconnu comme l'acteur du territoire intelligent sur son territoire.



Le SMO a rencontré les grands acteurs qui accompagnent aujourd'hui les métropoles dans leur approche de Smart City (Bouygues, Vinci, Enedis...). L'approche centralisée des métropoles, conduisant à la mise en place d'un hyperviseur de pilotage de services urbains, ne peut être appliquée en l'état aux territoires ruraux.

La demande est pourtant présente : la moitié des EPCI des départements d'Indre-et-Loire et du Loiret-Cher a répondu à un questionnaire développé par le SMO. Les domaines prioritaires en matière de territoire intelligent sur lesquels les EPCI portent leurs attentes sont clairement identifiés :

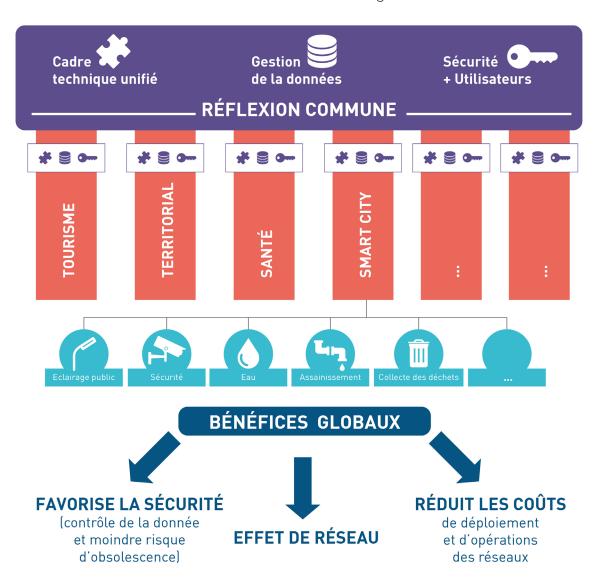
- collecte des déchets,
- gestion de l'eau,
- consommation énergétique des bâtiments et des éclairages,
- soutien à l'économie,
- sécurité.
- mobilité, gestion du stationnement.

Dans une étude conduite par Tactis auprès de nombreuses EPCI en France, le cabinet relève que les freins majeurs au développement du territoire intelligent sont l'absence de budgets, la complexité technique et l'absence de compétences internes.

Le SMO vient se positionner comme facilitateur en mutualisant les compétences et les moyens et en proposant un service clé en main.

## B - Réflexion sur une stratégie de la donnée au niveau de l'ensemble du territoire

Dans le cadre de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique en Centre Val de Loire, le SMO a été reconnu comme l'acteur du territoire intelligent sur son territoire.





Les données sont issues de l'ensemble des activités du territoire intelligent :





Le traitement de ces données nécessitent plusieurs opérations :

- données de connexion au réseau wifi
- données issues des capteurs
- images ou vidéos

- stockage selon la conformité du Règlement Général de la Protection des Données
- cryptage
- nettoyage
- traitement avec un volet analytique et un volet prédictif
- restitution ou utilisation

Une infrastructure dédiée, capable d'absorber les données en grands volumes et en temps réel, (big data), et les compétences de data scientist sont indispensables.

En amont, le SMO définit les standards des équipements et leur interopérabilité : bornes wifi, capteurs, équipements réseaux.

Compte tenu du coût et des difficultés à trouver ces compétences, le SMO structure une offre clé en main pour une mise à disposition de ses membres.

La démarche de pilotage transversal des projets par la donnée est inédite. Une donnée n'est pas attachée à un usage et peut être facilement mutualisée. Il s'agit d'établir des ponts entre les différents usages pour optimiser les moyens.

Exemple : le niveau de fréquentation d'un site touristique établi par le nombre de connexions wifi permet d'anticiper un volume croissant de déchets et d'adapter les moyens de collecte (fréquence, volume).

L'approche du SMO a été remarquée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires. La fiche 12 du guide sur le wifi territorial du CGET est consacrée à l'expérience du SMO.

FICHE N° 12 - DU WI-FI TERRITORIAL AU « TERRITOIRE INTELLIGENT »

#### EN VAL-DE-LOIRE: LE WI-FI, PREMIÈRE ÉTAPE DU « TERRITOIRE INTELLIGENT »



Le syndicat Val-de-Loire Numérique (formé par les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher) pilote une démarche globale de transformation numérique qui passe notamment par le déploiement d'un réseau Wi-Fi généralisé<sup>2</sup>. En complément du grand chantier que constitue « La fibre pour 100 % des usagers en 2022 », élus et services techniques ont développé d'autres démarches d'amélioration de la connectivité (Wi-Fi, 4G, réseaux IOT bas débit) conçues et déployées pour soutenir le développement territorial par des projets locaux fortement axés sur le rapport aux usagers.

D'abord motivée par le souhait de répondre aux attentes des touristes, la démarche a ensuite été étendue à de nouveaux services, notamment dans les domaines de la santé et de la sécurité, puis a concerné un périmètre intégrant les questions d'innovation numérique et de gestion des projets par la donnée.

L'une des caractéristiques innovantes du projet est de

développer une offre de services vers tous les acteurs touristiques du territoire, qu'ils soient publics ou privés. Ainsi les hôtels, campings, restaurants, villages vacances, bars et commerces, ou sites touristiques,

et 25 cœurs de ville pourront bénéficier des mêmes offres de connectivité pour les usagers nomades, mais aussi de services de promotion ou d'organisation d'événementiels.

#### MISE EN ŒUVRE D'UNE DYNAMIQUE DE « SMART TERRITOIRE »

Un appel à manifestation d'intention a été ouvert afin de connaître les attentes et projets des acteurs privés, ce qui a permis de définir le champ de l'intervention publique de façon très large compte tenu de l'insuffisance de l'initiative privée sur le panel des attentes énoncées: couverture d'un grand nombre de sites, unification des réseaux existants et unicité de la procédure d'authentification des usagers, etc. Le projet a ensuite été formalisé au travers de marchés à bons de commande dédiés à des objets précis, émergeant au fur et à mesure des besoins. Ce projet de déploiement d'un service de connexion au Wi-Fi représente un coût total de 3 millions d'euros (1000 euros par borne en moyenne).

L'appel à manifestation d'intention comportait aussi des fonctionnalités avancées: création d'un portail captif permettant la diffusion de services en ligne et la collecte de données homogénéisées sur l'ensemble du territoire, gestion centralisée et sécurisée du réseau, gestion des serveurs et d'un entrepôt de données. Ainsi, le Wi-Fi territorial peut devenir « la première brique d'un projet de "smart territoire" » car il peut servir de base ou concourir, en complément des autres réseaux, au développement de l'internet des objets et de nombreuses applications attendues dans les domaines de la sécurité, de la mobilité et des transports, de l'agriculture, des services aux citoyens, de la gestion des déchets, du coworking, de l'environnement, de la gestion technique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des déchets ménagers, de la gestion technique de bâtiments publics.

Au mois de juin 2019, la Région Centre Val-de-Loire, autorité de gestion du Feder, indiquait : « Un financement Feder est envisagé dans le cadre de l'action 15 e-administration du programme opérationnel Feder FSE Centre Val-de-Loire en faveur de démarches fédérées de gestion de la donnée publique, expérimentations pour la mise à disposition des données publiques, mutualisation d'outils numériques entre acteurs publics. »

En 2020, le SMO va établir une feuille de route pour la mise en place des premières offres de service.































































## ਓ VAL E DE LOIRE

#### 02 54 58 44 39

contact@valdeloirenumerique.fr

Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique Hôtel du Département Place de la République 41020 BLOIS Cedex